

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le lundi 5 juillet 2021 à 19h30.

Présences :

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier
	Jeannot Marquis
	Julien Ouellet

Mme les conseillères	Cynthia D'Astous
	Johanne Thibault

Absente : Josée Marquis

Les membres sont présents à la majorité par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Anick Hudon, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau municipal. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

RÉSOLUTION #2021-88

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Entente-élimination déchets-LET-addenda 1;
7. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec-Achat de différents bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles;
8. Réservation cuisine centre communautaire, projet pilier;
9. Fauchage des bordures de chemins;
10. Période de questions;
11. Fermeture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-89

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 7 juin 2021;

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-90

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-douze mille deux cent soixante et un et trente-trois cents 72 261.33\$ et les salaires payés au montant de dix mille cent quatre-vingt-douze et quatre-vingts cents 10 192.80\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-deux mille quatre cent cinquante-quatre et treize cent 82 454.13\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2021-91

ENTENTE-ÉLIMINATION DÉCHETS-LET-ADDENDA 1

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter des précisions à l'Entente relative à la fourniture de services d'élimination des déchets solides ;

CONDIDERANT QUE le Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane a fait une recommandation favorable aux modifications proposées ;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à l'Entente doit être entérinée par l'ensemble des parties à l'Entente ;

Il est proposé par Cynthia D'Astous et résolu

QUE la Municipalité adopte l'addenda à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides.

QUE la Municipalité autorise le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit addenda à l'entente, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-92

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC-ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelme a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de Saint-Adelme de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Adelme désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les *bacs roulants 360 litres 237 unités et les mini-bacs de cuisine 242 unités* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

PROPOSÉ PAR Jeannot Marquis
ET RÉSOLU :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- QUE la Municipalité de Saint-Adelme confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 237 unités de bacs roulants de 360 litres et 242 unités *mini-bacs de cuisine* nécessaires aux activités de la Municipalité de Saint-Adelme pour l'année 2022;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Saint-Adelme à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Saint-Adelme. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-Adelme s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- QUE la Municipalité de Saint-Adelme reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-93

RÉSERVATION CUISINE CENTRE COMMUNAUTAIRE, PROJET PILIER

CONSIDÉRANT QUE le projet de cannage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en démarrage conjointement avec la cuisine collective de la région de Matane et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des jardins aimerait réserver votre cuisine pour y faire des groupes d'initiation au cannage de 8h à 16h :

Samedi 18 septembre;

Samedi 3 octobre;

Samedi le 23 octobre;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à 3 initiations différentes sur le cannage à autoclave et sur la technique à l'eau bouillante avec des groupes de deux (2) formateurs et quatre (4) participants.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Cynthia D'Astous de réserver les trois (3) dates pour y faire des groupes d'initiation au cannage de 8h à 16h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-94

FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu :

De prendre Madame Yvette Bouchard Bernier afin de faire les fauchages des bordures de chemins pour 1 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2021-95
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 juillet 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*